BALO

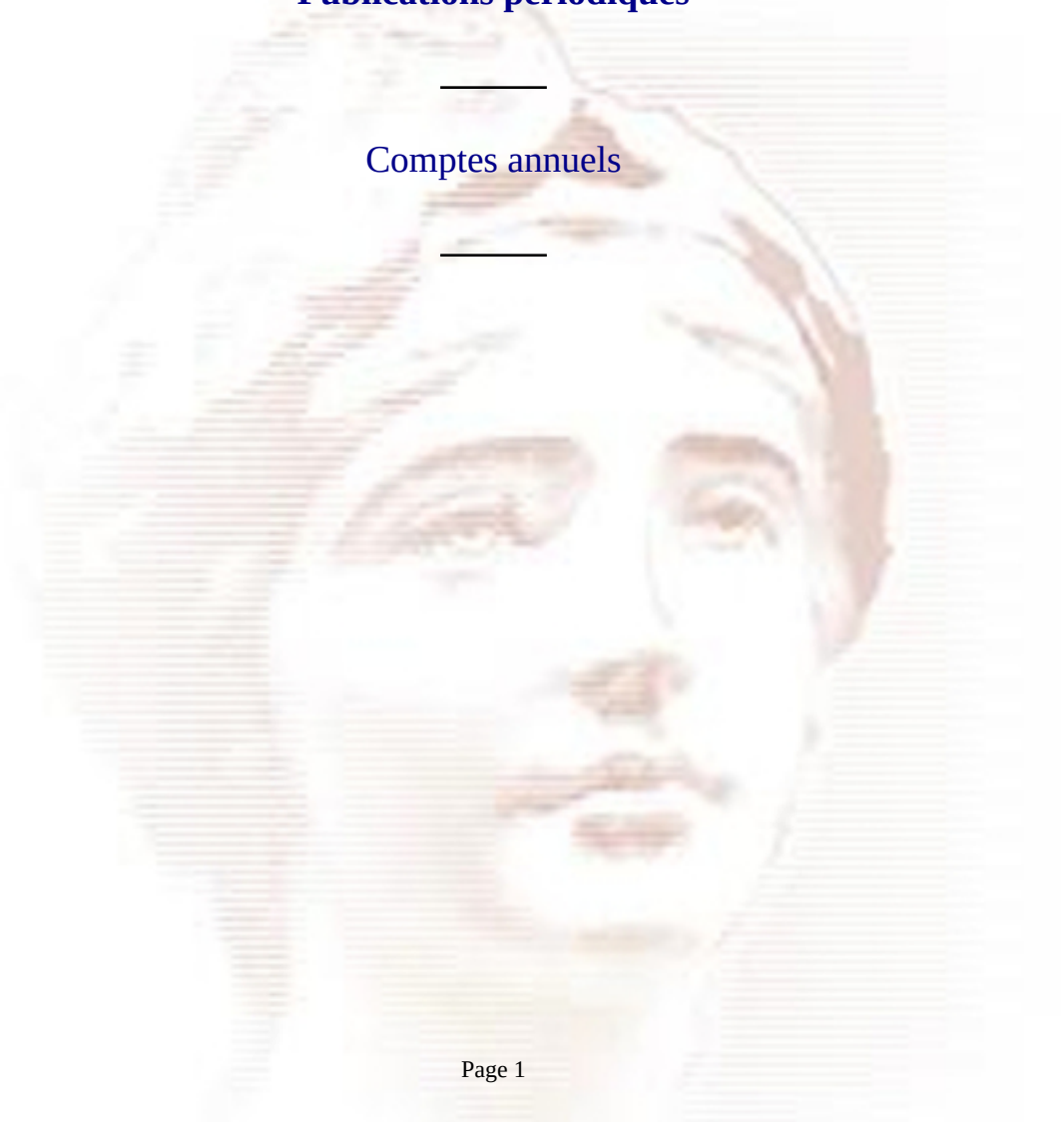
BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels



BAKIA SCA

Société en commandite par actions au capital de 152.449,02 Euros
Siège social : 13, Place Floquet – 64220 Saint Jean Pied de Port
317 706 323 R.C.S. Bayonne

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2021.

I. — Bilan consolidé 31 décembre 2021.
(En milliers d'Euros.)

Actif	31/12/2021	31/12/2020
Opérations interbancaires et assimilées	25 483	42 621
Opérations avec la clientèle	298 512	286 550
Opérations de crédit-bail et assimilées		
Obligations, Actions, Autres titres à revenu fixe et variable	354 136	317 402
Participations, Parts dans les entreprises liées, Autres titres détenus à Long Terme	570	663
Immobilisations corporelles et Incorporelles	7 993	7 006
Écarts d'acquisition		
Compte de régularisation et actifs divers	7 399	8 989
Total de l'actif	**694 094**	**663 231**

Passif	31/12/2021	31/12/2020
Opérations interbancaires et assimilées	10 346	3 898
Opérations avec la clientèle	611 053	582 465
Dettes représentées par un titre		
Comptes de régularisation et passif divers	6 181	3 991
Écarts d'acquisition		
Provisions	1 150	1 252
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	1 000	1 000
Intérêts minoritaires	906	970
Capitaux propres part du groupe (Hors FRBG)	63 458	69 654
Capital souscrit	152	152
Primes d'émission		
Réserves consolidées et autres	59 501	65 618
Résultat de l'exercice (+ / -)	3 805	3 884
Total du passif	**694 094**	**663 231**

Hors-bilan consolidé	31/12/2021	31/12/2020
1. Engagements donnés de l'activité bancaire	**154 181**	**126 157**
Engagements de financement	100 434	77 465
Engagements de garantie	53 747	48 692
Engagements sur titres		
2. Engagements reçus de l'activité bancaire	**214 771**	**178 680**
Engagements de financement		
Engagements de garantie	212 352	177 895
Engagements sur titres	2 419	785

II. — Compte de résultat consolidé.

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
+ Intérêts et produits assimilés	8 552	8 471
- Intérêts et charges assimilées	-495	-488
+ Revenus des titres à revenu variable	13	6
+ Commissions (produits)	7 602	6 951
- Commissions (charges)	-1 215	-1 123
+ / - Gains ou pertes s/opérations des portefeuilles de négociation	3	2
+ / - Gains ou pertes s/opérations des portefeuilles de placement et assimilés	6 159	6 427
+ Autres produits d'exploitation bancaire	283	436
- Autres charges d'exploitation bancaire	-23	-38
Produit net bancaire	**20 881**	**20 645**
- Charges générales d'exploitation	-14 415	-13 321
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition) et corporelles	-1 032	-1 192
Résultat brut d'exploitation	**5 435**	**6 133**
- Coût du risque	242	-669
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	**5 677**	**5 464**
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		
+ / - Gains ou pertes s/actifs immobilisés	315	-12
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	**5 992**	**5 452**
+ / -Résultat exceptionnel		2
- Impôt sur les bénéfices	-2 120	-1 505
+ / -Quote-part dans le résultat net des entités mises en équivalence		
+ / -Dotations / Reprises de FRBG		
Intérêts minoritaires	-67	-65
Résultat net - part du groupe	**3 805**	**3 884**
Résultat par action (*)	1,90	1,94
Résultat dilué par action (*)	1,90	1,94
(*) Rubriques servies par les sociétés par actions		

III. — Annexe aux comptes consolidés.

L'annexe est complète et commente l'information donnée par le bilan, le hors bilan et le compte de résultat.

I. – Faits caractéristiques de l'exercice.

L'émergence et l'expansion rapide des nouveaux « variants » du Covid-19, « Delta » début 2021 et « Omicron » mi-novembre 2021, ont continué d'affecter les activités économiques et commerciales en France mais aussi, à une échelle plus large, l'environnement économique mondial. Les mesures rigoureuses pour contenir la vitesse de propagation du virus mises en place en France et dans les autres pays touchés par le Covid-19 accompagnées d'une vaccination massive de la population ont favorisé un rebond de l'économie en 2021 et ont permis d'éviter un deuxième confinement en fin d'année.

La société BAMI, filiale de la holding BAKIA, a poursuivi en 2021 une surveillance étroite de l'environnement macro-économique afin de mesurer les impacts éventuels sur les variations de valeur de ses actifs financiers et sur les expositions au risque de ses contrats de crédit.

Sous l'impulsion du gouvernement français, des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) en soutien à l'activité des entreprises avaient été mis à disposition par la BAMI en 2020 pour 27 193 K€.

Le fonctionnement de ces PGE initiaux prévoyait la possibilité de les consolider pour une durée de 5 ans. Sur cette production 2020, la BAMI a consolidé 20 967 K€.

En 2021, la BAMI a poursuivi l'accompagnement de sa clientèle et a débloqué 5 114 K€ de nouveaux PGE sur 12 mois.
Le PNB généré sur les Prêts Garantis par l'Etat atteint 323 K€ en 2021 contre 99 K€ en 2020.

Dans la continuité de 2020, l'encours des dépôts à vue a progressé de 29 M€ (80 M€ en 2020) supplémentaires dans nos livres et les mouvements bancaires, notamment ceux de la clientèle entreprise, ont retrouvé leur niveau de 2019.

Concernant le portefeuille titres de la BAMI, il a bénéficié du rebond des valeurs boursières en 2021 matérialisé par une reprise progressive sur l'exercice de notre provision pour dépréciation et par la réalisation de plus-values comptables.

Au 31/12/2021 les gains nets réalisés sur ce portefeuille titres ont atteint le même niveau qu'en 2020, soit 6,4 M€, y compris la reprise de provision pour dépréciation qui s'élève pour 2021 à 1,6 M€.

En 2021 dans la lignée de la rénovation de l'agence de Bordeaux livrée fin 2020, la BAMI a pris la décision de rénover deux autres agences commerciales. Ces travaux ont été entamé début du troisième trimestre sur l'agence de Mauléon et début décembre sur l'agence de Cambo.

II. – Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice.

Concernant les impacts sur notre activité du conflit entre la Russie et l'Ukraine, les impacts sont négligeables. La Bami a procédé à une analyse détaillée des opérations de sa clientèle et a répondu aux exigences réglementaires. Il en ressort qu'elle n'a pas d'exposition directe au conflit. Nos clients « entreprises » ayant des relations commerciales avec ces deux pays sont très peu nombreux et leurs mouvements d'affaires avec des fournisseurs ou des clients de ces deux pays, restent limités et non significatifs en termes de volumétrie de flux internationaux (cf. note 2 Créances sur la Clientèle, note 12 Comptes créditeurs de la Clientèle).

En outre, il n'y a pas d'impact direct sur le portefeuille pour compte propre mais il subsiste des incertitudes liées à une volatilité importante sur les marchés financiers due au contexte géopolitique incertain (cf. note 8 Opérations sur Titres).

III. – Changements de méthodes comptables et comparabilité des comptes consolidés.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux principes comptables définis par le Plan Comptable Général et aux dispositions du règlement ANC n° 2020-01 du 09 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés.

A. Règles et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

B. Changement de présentation des comptes consolidés

La présentation des comptes consolidés retenue par le Groupe est celle prescrite par le règlement ANC 2020-01 qui doit obligatoirement comprendre un bilan, un compte de résultat et une annexe des comptes qui forment un tout indissociable (Règl. ANC 2020-01, art. 111-4). Le Groupe présente son bilan consolidé et son compte de résultat consolidé selon les modèles fournis par le règlement ANC 2020-01 (art. 281-1 à 281-3).

Conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-01 relatif aux comptes consolidés, le Groupe a apporté les changements suivants à la présentation des comptes consolidés pour l'exercice clos au 31/12/2021 :

– La distinction des commissions en produits et charges dans le compte de résultat consolidé

C. Changement de méthode comptable

Les méthodes comptables applicables aux comptes consolidés ont été revues par l'ANC dans le règlement N° 2020-01 du 09 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés, homologué par arrêté du 29 décembre 2020 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.

D. Changement de règlementation suite a la première application du règlement ANC. n° 2020-01

La première application du règlement ANC N° 2020-01 est prospective puisqu'elle porte sur les opérations et les contrats survenant après la date de première application, donc à compter du 1er janvier 2021.

L'absence de rétroactivité signifie que des opérations de même nature survenues avant et après le 1er janvier 2021 sont comptabilisées selon les méthodes comptables en vigueur respectivement avant et après cette date.

E. Périmètre de consolidation

Société	Capital (€)	% De contrôle	% D'intérêt	Méthode de consolidation
BAKIA SCA	152.449	100 %	100 %	Société consolidante
BAMI SA	30.000.000	98,50 %	98,50 %	Intégration globale
BAMI COMMUNICATION	38.112	100 %	100 %	Intégration globale
SCI MARCADAL	10.000	100 %	99,97 %	Intégration globale
SCI IPARTOKI	10.000	100 %	99,99 %	Intégration globale
SCI URGAIN	10 000	100 %	98,52 %	Intégration globale

Aucun mouvement sur le périmètre de consolidation du groupe n'est intervenu au cours de l'exercice 2021.

Les sociétés : SCI UDABERRI et SAS U'WINE, n'entrent pas dans le périmètre de consolidation en raison de l'absence de contrôle ou d'influence exercés directement ou indirectement par les sociétés membres du groupe sur celles-ci.

Les titres de BlackFin n'entrent pas non plus dans le périmètre de consolidation, s'agissant d'un fonds acquis dans l'objet de placement et non d'exercice d'une quelconque influence sur la gestion.

Il n'existe pas non plus d'options détenues par le groupe permettant une prise de contrôle de ces sociétés.

F. Méthode de consolidation

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont contrôlées de manière exclusive, y compris les entreprises à structure de compte différente dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de l'entreprise consolidante.

Les comptes de ces sociétés sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Cette méthode consiste à :
- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments du bilan et du résultat de l'entreprise consolidée après retraitements éventuels ;
- éliminer les opérations et comptes les concernant réciproquement ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres sociétés ou actionnaires, dits « intérêts minoritaires ».

G. Retraitements et éliminations :

1. Élimination des opérations intra-groupe

Afin de présenter sur une même base économique les comptes des sociétés consolidées, ceux-ci font l'objet de divers retraitements conformément aux principes comptables. Les comptes réciproques entre sociétés intégrées, ainsi que les pertes et profits, résultant d'opérations à l'intérieur du groupe, sont éliminés.

2. Écarts d'acquisition

Suite à la modification du code de commerce de 2015 résultant de la transposition en droit français de la directive comptable européenne de 2013, seuls les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée restent amortissables sur cette durée.

Les écarts d'acquisition ne sont plus systématiquement amortissables, en contrepartie s'impose un test de dépréciation au moins une fois par exercice pour les écarts non amortis.

L'historique des écarts d'acquisition positifs et négatifs sont inscrits respectivement à l'actif et au passif sous la rubrique « écart d'acquisition ». Ils ont été amortis linéairement sur une période n'excédant pas 20 ans. Les écarts d'acquisition sont constatés à la date d'acquisition des titres de sociétés consolidées, et sont constitués par le solde non affecté à un poste de bilan de la différence entre le prix de revient des titres et la quote-part de situation nette correspondante.

3. Impositions différées

Conformément aux dispositions de l'ANC n° 2020-01 du 22 décembre 2020, des impôts différés ont été calculés selon la méthode du report variable. Les impositions différées constitutives de créances ont été classées au bilan dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers ». Celles représentatives d'une dette ont été affectées au bilan dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers ».

Les impôts différés résultent des retraitements suivants :

- Décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur,
- Retraitements de consolidation,
- Distributions prévues entre les entreprises consolidées.

4. Provisions de nature fiscale

Les provisions réglementées sont retraitées afin de neutraliser l'incidence en compte de résultat d'écritures comptabilisées en vertu de la seule application d'une disposition d'ordre fiscal (provision pour crédits à moyen et à long terme consentis par les établissements de crédit, amortissements dérogatoires).

IV. – Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Les opérations sont enregistrées dans le respect des règles et principes comptables applicables aux établissements bancaires.

1. Portefeuille titres

Les opérations sur titres de transaction, de placement et d'investissement sont comptabilisées conformément aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement ANC 2014-07.

Conformément à ces règlements, ont été classés sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe, à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

a. Titres de transaction

Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Ils sont négociables sur un marché liquide avec des prix de marché accessibles aux tiers. A la clôture, ces titres sont évalués au prix du marché du jour le plus récent ; les variations qui en résultent sont portées dans le compte de résultat.
Au 31 décembre 2021, le groupe ne détient aucun titre de cette nature.

b. Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissements, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable
Ces titres sont inscrits à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation. Celle-ci est appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les revenus attachés aux actions classées en titres de placement (dividendes) sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Au cours de l'exercice 2021, les moins-values sur nos titres OPCVM, ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres, ont fait l'objet d'une provision dont la variation correspond à une reprise nette de 1 608 K€.

Obligations et autres titres à revenu fixe
Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A la date de clôture de l'exercice, les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie du poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les différences éventuelles entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont étalées sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement est effectué par application de la méthode actuarielle.

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (corrigée des amortissements et reprises des décotes ou primes) et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation. Celle-ci est appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Un ensemble homogène est composé de titres à revenu fixe qui présentent de façon stable une sensibilité aux variations de taux d'intérêt à peu près équivalente, en valeur absolue, à celle des autres titres du même ensemble.

Au cours de l'exercice 2021, les moins-values sur nos obligations, ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres, ont fait l'objet d'une provision dont la variation correspond à une reprise nette de 31 k€.

c. Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance et pour lesquels le groupe BAKIA en a la capacité, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur date d'acquisition selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement. Il en est de même pour ce qui concerne l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que pour les intérêts courus attachés à ces derniers.

Au 31 décembre 2021, aucune dépréciation n'a été provisionnée.

d. Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe BAKIA parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle.

Il s'agit d'autre part des Autres titres détenus à long terme, acquis dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence sur elle en raison du faible pourcentage de droits de vote détenus.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. Les revenus attachés à ces titres (dividendes) sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

A la clôture de l'exercice, ils font individuellement l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de l'utilité de ces entreprises pour l'établissement (caractère stratégique, volonté de soutien ou de conservation) et de critères objectifs (actif net comptable, actif net réévalué, éléments prévisionnels).

Au 31 décembre 2021, aucune dépréciation n'a été constatée.

2. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations figurent à l'actif du bilan pour leur coût historique, diminué des amortissements cumulés.

Les immobilisations corporelles et incorporelles incluent des actifs corporels et incorporels acquis séparément. Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Le groupe amortit ses immobilisations en appliquant des taux d'amortissement calculés suivant le seul mode linéaire appliqué à la durée d'utilité estimée.

Actifs concernés	Méthode d'amortissement	Durée
Bâtiments : gros œuvre	Linéaire	de 30 à 40 ans
Bâtiments : second œuvre	Linéaire	de 20 à 50 ans
Bâtiments : équipements techniques	Linéaire	de 15 à 20 ans
Bâtiments : finitions	Linéaire	de 8 à 10 ans
Mobiliers	Linéaire	de 5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire	de 3 à 5 ans
Matériels de transport	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	de 1 à 5 ans
Terrains	N/A	N/A
Droits au bail, fonds de commerce	N/A	N/A

Le groupe détermine à la clôture de chaque exercice, s'il existe des indices de pertes notables de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles. S'il existe un quelconque indice, un test de perte de valeur est effectué afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de vente diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (l'évaluation de la valeur d'utilité d'un actif s'effectuant généralement par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par cet actif).

Lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée au compte de résultat. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise au compte de résultat.

En 2020, la décision de centraliser la clientèle de l'agence de Bayonne centre vers notre agence siège de Bayonne Maignon a eu pour conséquence la constitution d'une provision pour dépréciation d'actifs de droit au bail à la clôture de l'exercice d'un montant de 152 K€.

3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Ces créances sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale nette des provisions constituées sur risque de crédit.

Le suivi des créances détenues sur la clientèle s'appuie sur un système de notation interne des contreparties. La notation interne s'effectue principalement par équivalence à la cotation Banque de France, qui est un outil d'évaluation externe à la banque, et lorsque la concordance n'est pas applicable par la prise en compte d'une série de critères discriminants et déterminants permettant de couvrir les différents cas de figure représentant notre clientèle.

Suite à l'évolution de la cotation Banque de France, la BAMI a adapté sa grille de notation interne afin de refléter la qualité de la contrepartie de la façon suivante :

Nouvelle Notation Interne BAMI 2022 :

BAMI : notations 2022	Signification	Origine BDF	Origine BAMI
A++ (nouvelle note) (***)	Excellente++	Équivalence	
A+ (nouvelle note)	Excellente+	Équivalence	
A	Excellente	Équivalence	Critères Bami
B+ (nouvelle note)	Très satisfaisante+	Équivalence	
B	Très satisfaisante	Équivalence	Critères Bami
C+ (nouvelle note)	Forte+	Équivalence	
C	Forte	Équivalence	Critères Bami
D+ (nouvelle note)	Bonne	Équivalence	
D	Intermédiaire	Équivalence	Critères Bami
D- (nouvelle note)	Fragile	Équivalence	Critères Bami
E	Menacée	Équivalence	Critères Bami
F	Fortement compromise	Équivalence	
G, G1 ou G2	Défaillante	Équivalence	Critères Bami
(***) Dans l'attente du développement nouveau nécessaire au Central, les "A++" sont notés "AA".			

Cette notation fait l'objet de deux mises à jour annuelles systématiques (pour les notations déterminées par équivalence), et d'un contrôle et d'une validation annuels par le Département Engagements (pour les notations déterminées par les critères internes).

Conformément aux articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07, les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Le déclassement en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les crédits immobiliers et neuf mois pour les créances sur les collectivités locales).

Par application du principe de contagion, la classification en douteux d'une créance entraîne celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur.

Par ailleurs, le groupe applique les dispositions du règlement 2014-07. Au sein de l'encours douteux, les créances douteuses compromises sont celles dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Sont en particulier identifiées comme telles les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé (par exemple, celles pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées ou celles assorties de garanties permettant leur recouvrement).

Lorsque ses droits en tant que créancier sont éteints, l'établissement de crédit sort les encours concernés de ses actifs par la contrepartie d'un compte de perte. Les dépréciations antérieurement constituées font alors l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de défaillance.

Les créances qui sont restructurées (hors restructurations commerciales) sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Celles restructurées, à des conditions hors marché, font l'objet d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêt futur.

Les dépréciations sur créances douteuses couvrent les pertes prévisionnelles, calculées en valeur actualisée par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels. Le risque est apprécié créance par créance en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être sous déduction des coûts liés à leur réalisation, l'état des procédures en cours.

Par ailleurs, le montant des dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés.

Les provisions concernant les engagements par signature et les litiges avec la clientèle sont inscrits au passif du bilan en « provisions pour risques et charges ».

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations et provisions, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet de l'actualisation des flux futurs sur les pertes prévisionnelles et les décotes calculées sur les créances restructurées ayant un caractère douteux sont regroupés dans la rubrique « Coût du risque ». Il en est de même pour les reprises de dépréciation des créances douteuses et douteuses compromises ainsi que pour l'amortissement de la décote (sur les créances restructurées ayant un caractère douteux) liées au passage du temps.

En revanche, la décote constatée lors de la restructuration d'une créance inscrite en encours sain ainsi que son amortissement du fait du passage du temps sont réintégrés sur la durée de vie dans la marge d'intérêt.

4. Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre les provisions :

- pour risques de contrepartie,
- pour risques de change,
- pour litiges,
- pour engagements sociaux.

Ces provisions, nettement précisées quant à leur objet mais dont la réalisation et le montant sont incertains, résultent d'évènements survenus ou en cours à la date de clôture de l'exercice.

5. Impôt sur les bénéfices, fiscalité latente

La charge d'impôt comprend :

- L'impôt courant de l'exercice au taux de 26.5 % auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3 % ;
- Les impôts différés actifs et passifs calculés selon la méthode du report variable.

Les impositions différées actives et passives ont été identifiées au bilan et au compte de résultat consolidé. La méthode retenue consiste à comptabiliser le décalage temporaire d'imposition directement en créance ou en dette. Les impositions différées actives ne sont toutefois comptabilisées que s'il existe une probabilité raisonnable de récupération de cet impôt dans les délais légaux impartis.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation compte tenu des incertitudes relatives aux dates de retournement.

6. Engagements sur les contrats d'épargne logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le groupe BAKIA des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le groupe BAKIA doivent faire l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en Produit net bancaire au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existants à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont significativement négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Aucune provision n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

7. Engagements sociaux

a. Engagements de retraite

Il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels adhérent les employeurs et les salariés des sociétés du groupe. Ces engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions. Les sociétés du groupe n'ont en général aucun autre passif que les cotisations dues, à l'exception du financement des dépenses définies à l'article 3 de l'accord professionnel du 13 septembre 1993, sur les retraites complémentaires du personnel des banques.

b. Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière sont considérées comme des avantages à prestations définies, ressortant de la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi. Ces indemnités ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

8. Médailles du travail

Les médailles du travail sont considérées comme des avantages à prestations définies, ressortant de la catégorie des avantages à long terme. Elles sont assorties de gratifications qui ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de l'obtention de la médaille du travail. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces gratifications.

Conformément à la recommandation n° 2013-02 publiée le 7 novembre 2013 par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises :

a) les indemnités de fin de carrière ainsi que les gratifications relatives aux médailles du travail ont été appréhendées dans le bilan (en provision pour risques et charges) et dans le compte de résultat (en charge générale d'exploitation) ;

b) ces droits potentiellement acquis par les salariés ont fait l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2021 selon une méthode actuarielle tenant compte de l'âge, de l'ancienneté, de la progression de salaire, et de la probabilité de présence dans la société au moment du départ à la retraite ou de l'obtention de la médaille du travail.

9. Fonds pour risques bancaires généraux

Conformément à l'article 1121-3 du règlement ANC 2014-07, les fonds pour risques bancaires généraux sont définis comme les montants que l'établissement assujetti décide d'affecter à la couverture de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques particuliers inhérents aux opérations bancaires.

10. Opérations en devises

Conformément aux articles 2711-1 à 2731-1 du règlement ANC 2014-07, les éléments d'actif et passif libellés en devises sont évalués au cours de clôture au comptant de la devise concernée. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont portés dans le compte de résultat.

11. Autres actifs et comptes de régularisation

Les comptes de régularisation incluent principalement des produits à recevoir ne se rapportant pas à des créances rattachées à la clientèle et des charges comptabilisées d'avance.

Les autres actifs regroupent les comptes ouverts aux divers agents économiques retraçant le règlement d'opérations sur titres, de créances diverses envers les tiers et d'impôts différés actifs.

Lorsque la valeur actuelle d'un de ces actifs est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée au compte de résultat.

Aucune dépréciation de ces actifs n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

Ces autres actifs incluent un actif de 3,4 M€ envers un éditeur informatique.

Pour mémoire, la société BAMI, filiale de BAKIA, avait entrepris en 2015 de remplacer son système d'information de « core banking » via le déploiement d'un progiciel unique. L'abandon de ce projet a conduit la société, dans le cadre d'une procédure lancée en 2019, à demander le remboursement de la totalité des sommes qu'elle a engagées auprès de l'éditeur.

12. Autres passifs et comptes de régularisation

Les autres passifs regroupent les comptes ouverts aux divers agents économiques retraçant le règlement d'opérations sur dettes diverses envers les tiers et les impôts différés passifs.

Les comptes de régularisation incluent principalement les produits constatés d'avance et les charges à payer ne se rapportant pas à des dettes rattachées.

13. Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Cabinet RSM	**Cabinet saint honoré**
Audit des comptes de BAKIA	10 000 € HT soit 12 000 € TTC	10 000 € HT soit 12 000 € TTC
Audit des comptes des filiales	43 500 € HT soit 52 200 € TTC	34 500 € HT soit 41 400 € TTC
Services autres que la certification des comptes (SACC)	Néant	Néant
Total	**55 500 € HT soit 64 2001 € TTC**	**44 500 € HT soit 53 400 € TTC**

Conformément au paragraphe 44 de l'annexe du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, nous vous informons que le rapport de gestion est tenu à la disposition du public, au siège social, 13, place Floquet à St Jean Pied de Port (64220).

Note 1. – Opérations interbancaires et assimilées.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	**2021**			**2020**
	Montant brut	**Dépréciations**	**Montant net**	**Montant net**
Caisse, banques centrales, CCP	7 745		7 745	7 797
Créances sur les établissements de crédit				
Comptes ordinaires	17 738		17 738	34 774
Comptes et prêts à terme (1)				50
Total des créances sur les établissements de crédit	**17 738**		**17 738**	**34 824**
Total des opérations interbancaires et assimilées	**25 483**		**25 483**	**42 621**
Dont créances rattachées				
(1) Application ANC N°2020-10 du 22 Décembre 2020. Reclassement encours centralisation CDC en contrepartie des comptes d'épargne à régime spécial.				

À compter de l'exercice 2020, les créances sur les établissements de crédit n'incluent plus la créance représentative de la quote-part de l'épargne réglementée centralisée auprès du Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations. Au 31 décembre 2021, cette créance qui s'élève à 21 887 K€ est présentée en déduction des comptes d'épargne concernés (livrets A, livrets de développement durable et solidaire et comptes sur livret d'épargne populaire) dans le poste Opérations avec la clientèle, au passif du bilan (cf. Note 13). Au 31 décembre 2020, le montant de la créance de centralisation présentée parmi les créances sur les établissements de crédit s'élevait à 19 821 K€. En 2021, le montant déduit des comptes de dettes est de 21 887 K€ (cf. Note 2.4.2). Les créances rattachées d'un montant de 107 K€ en 2021 contre 94 k€ en 2020, sont présentées en déduction des dettes rattachées liées aux comptes d'épargne réglementée.

Note 2. – Opérations avec la clientèle.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	**2021**			**2 020**
	Montant brut	**Dépréciations**	**Montant net**	**Montant net**
Créances sur la clientèle				
Créances commerciales	8 569	0	8 569	4 107
Comptes ordinaires débiteurs	5 919	0	5 919	4 488
Autres concours à la clientèle				0
Crédits à l'exportation	322	0	322	132
Crédits de trésorerie	51 573	0	51 573	51 165
Crédits à l'équipement	172 896	0	172 896	170 054
Crédits à l'habitat	48 363	0	48 363	47 715
Autres crédits à la clientèle	0	0	0	0
Total des autres concours à la clientèle	**273 154**	**0**	**273 154**	**269 066**
Valeurs non imputées	5 072	0	5 072	3 627
Créances douteuses	7 303	2 158	5 145	4 803
Créances rattachées sur la clientèle	652	0	652	458
Total des créances sur la clientèle	**300 670**	**2 158**	**298 512**	**286 550**
Total des opérations sur la clientèle	**300 670**	**2 158**	**298 512**	**286 550**
Dont créances rattachées	*652*	*0*	*652*	*458*

Note 3. – Risques sur crédits à la clientèle.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2021	2020
Engagements globaux bruts		
Engagements sains	293 366	281 746
Engagements douteux	4 142	4 985
Engagements douteux compromis	3 162	2 176
Total des engagements globaux bruts	**300 670**	**288 908**
Dépréciations	2 158	2 358
Engagements nets	**298 512**	**286 550**
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	29,55%	32,93%
Poids des engagements bruts douteux et douteux compromis sur l'encours brut global	2,43%	2,48%

Note 4. – Ventilation des encours par catégories de contreparties.

Au 31 décembre 2021 (En milliers d'Euros)	Sociétés	Entreprises Individuelles	Particuliers	Adm. Privées / Publiques	Non-résidents	Totaux	% Catégories / encours
Catégories de risques							
Escompte commercial, Dailly	8 482			87		8 569	3,0%
Crédits à l'exportation	322					322	0,1%
Crédits de trésorerie	31 727	717	19 007	57	65	51 573	17,9%
Crédits à l'équipement	170 759	1 884		246	7	172 896	60,1%
Crédits à l'habitat	17 598	593	28 591		1 582	48 363	16,8%
Autres crédits à la clientèle							0,0%
Comptes ordinaires débiteurs	4 815	127	974	2	2	5 919	2,1%
Total	**233 703**	**3 320**	**48 572**	**392**	**1 655**	**287 642**	**100,0%**

Note 5. – Ventilation des encours douteux par catégories de contreparties.

Au 31 décembre 2021 (En milliers d'Euros)	Encours brut		Dépréciations	Encours net	% Dépréciations / catégories
	Résidents	Non-résidents			
Catégories de contreparties					
Sociétés	2 345		74	2 271	3,1%
Entrepreneurs individuels					
Particuliers	1 797		27	1 770	1,5%
Administrations privées					
Total	**4 142**		**101**	**4 041**	**2,4%**

Note 6. – Ventilation des encours douteux compromis par catégories de contreparties.

Au 31 décembre 2021 (En milliers d'Euros)	Encours brut		Dépréciations	Encours net	% Dépréciations / catégories
	Résidents	Non-résidents			
Catégories de contreparties					
Sociétés	3 051		1 947	1 105	63,8%
Entrepreneurs individuels	59		59		100,0%
Particuliers	51		51		100,0%
Administrations privées					
Total	**3 162**		**2 057**	**1 105**	**65,1%**

Note 7. – Dépréciations & provisions.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2021	2020
Solde au 1er janvier	4 171	2 626
Dotation aux dépréciations de l'exercice (1)	341	2 207
Reprise de dépréciations (2)	-2 032	-662
Solde au 31 décembre	**2 480**	**4 171**

(1) : Dont dotation 2021 aux dépréciations pour actualisation des flux prévisionnels recouvrables = 21,24 K€
Dont dotation 2021 aux provisions inscrites au passif = 0 K€ (dotation de 41,06 K€ en 2020).
(2) : Dont reprise 2021 sur dépréciations pour actualisation des flux prévisionnels recouvrables = 187 K€ ;
Au sein de cette reprise globale de 187 K€, 175 K€ sont liés à l'écoulement du temps
(rapprochement de l'échéance prévisionnelle de recouvrement de la créance).
Dont reprise 2020 sur provisions inscrites au passif = 38 K€ (0 K€ en 2020).

Les dépréciations ont été constituées au titre des opérations suivantes :

(En milliers d'Euros)	2021	2020
Dépréciations déduites de l'actif		
Relatives aux opérations avec les établissements de crédit	0	0
Relatives aux opérations avec la clientèle	2 158	2 358
Relatives aux titres	134	1 772
Total des dépréciations déduites de l'actif	**2 292**	**4 130**
Provisions inscrites au passif		
Relatives aux engagements par signature	0	0
Relatives aux risques de change	0	0
Relatives aux créances risquées et assimilées	12	41
Total des provisions inscrites au passif	**12**	**41**
Total des dépréciations et provisions pour créances douteuses	**2 304**	**4 171**

Les dépréciations des créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés

Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques

Note 8. – Opérations sur titres de transaction, de placement et assimilés, et d'investissement.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021			2020
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actions propres détenues par le groupe				
Total des titres de transaction				
Dont créances rattachées				
Dont actions et obligations non cotées				
Titres de placement et assimilés				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 722	8	25 713	25 558
Actions, autres titres à revenu variable et titres de l'activité de portefeuille	328 548	125	328 423	291 844
Actions propres				
Total des titres de placement et assimilés	**354 270**	**134**	**354 136**	**317 402**
Dont créances rattachées	*339*		*339*	*330*
Dont actions et obligations non cotées				
Titres d'investissement				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Total des titres d'investissement				
Dont créances rattachées				
Dont obligations non cotées				
Total des titres de transaction, de placement et assimilés et d'investissement	**354 270**	**134**	**354 136**	**317 402**
Dont créances rattachées	*339*		*339*	*330*
Dont effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 722	8	25 713	25 558
Dont obligations non cotées				
Actions et autres titres à revenu variable	328 548	125	328 423	291 844
Dont actions non cotées				

Le montant des différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement (écart résiduel) s'élève :

– Pour les titres de placement : -0,5 K€ au 31/12/2021 (contre + 0,6 K€ au 31/12/2020)

La juste valeur ('fair value') au 31/12/2021 s'élève à 26 127 K€ pour les titres à revenu fixe, 329 491 K€ pour les titres d'OPCVM (contre 26 460 K€ pour les obligations, 291 855 K€ pour les titres d'OPCVM). Sachant que la valeur nette comptable de notre portefeuille de titres de placement a augmenté hors dépréciation de 38 281 K€ entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020 et que la valeur comptable des obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics s'élève à 0 K€ au 31/12/2020.

Note 8 bis. – Ventilation des obligations par durée résiduelle.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021	2020
Moins de 3 mois		
De 3 mois à 1 an	28	34
De 1 an à 5 ans	882	814
Plus de 5 ans		
Total	**911**	**849**

Note 8 Ter. – Titres de participation, autres titres détenus à long terme.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	Valeur brute 2021	Dépréciations 2021	Valeur nette 2021	Valeur brute 2020
Autres titres détenus à long terme	576	5	570	663
Total des autres titres détenus à long terme	**576**	**5**	**570**	**663**

Note 9. – Immobilisations incorporelles et corporelles.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021			2020
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles :				
Immobilisations en cours	996	0	996	901
Droit au bail	375	152	223	223
Fonds de commerce	126	0	126	126
Logiciels informatiques	1 330	894	436	210
Total des immobilisations incorporelles	**2 826**	**1 046**	**1 780**	**1 460**
Immobilisations corporelles :				
Immobilisations en cours	176	0	176	65
Terrains et constructions	5 042	2 780	2 262	2 436
Immeubles en location simple	0	0	0	0
Équipements, mobiliers, installations	5 436	3 396	2 040	1 240
Autres immobilisations	8 707	6 972	1 736	1 805
Total des immobilisations corporelles	**19 361**	**13 148**	**6 213**	**5 546**
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	**22 187**	**14 194**	**7 993**	**7 006**

Aucune provision pour dépréciation d'actifs n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

(En milliers d'Euros)	31/12/2020	Acquisitions	Sorties	31/12/2021
Immobilisations incorporelles :				
Immobilisations en cours	901	622	528	996
Droit au bail	375	0	0	375
Fonds de commerce	126	0	0	126
Logiciels informatiques	1 012	320	2	1 330
Total des immobilisations incorporelles	**2 414**	**942**	**530**	**2 826**
Immobilisations corporelles :				
Immobilisations en cours	65	726	615	176
Terrains et constructions	5 042	0	0	5 042
Immeubles en location simple	0	0	0	0
Équipements, mobiliers, installations	4 806	1 616	986	5 436
Autres immobilisations	8 547	160	0	8 707
Total des immobilisations corporelles	**18 460**	**2 503**	**1 602**	**19 361**
Valeur brute des immobilisations	**20 874**	**3 444**	**2 132**	**22 187**

(En milliers d'Euros)	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Dépréciation	31/12/2021
Amortissements cumulés	13 868	1 032	706	0	14 194
Total Amortissements cumulés	**13 868**	**1 032**	**706**	**0**	**14 194**

Note 10. – Comptes de régularisation et autres actifs.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021	2020
Comptes de régularisation – Actif :		
Comptes d'encaissements	1	12
Comptes d'ajustements débiteurs		
Produits à recevoir	1 018	895
Charges constatées d'avance	192	173
Total des comptes de régularisation - Actif	**1 211**	**1 081**
Autres actifs :		
Créances rattachées	20	20
Actif divers	6 167	7 888
Total des autres actifs	**6 188**	**7 909**
Total des comptes de régularisation et autres actifs	**7 399**	**8 989**

Note 11. – Comptes créditeurs interbancaires et titres émis sur les marchés interbancaires.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021	2020
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés :		
Comptes ordinaires à vue	7 213	
Comptes et emprunts à terme	8	58
Opérations de pension		
Titres donnés en pension livrée		
Autres valeurs données en pension ou vendues ferme		
Total des opérations de pension		
Autres sommes dues	3 126	3 840
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	**10 346**	**3 898**
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre :		
Titres du marché interbancaire		
Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices	**10 346**	**3 898**
Dont dettes rattachées		

Note 12. – Comptes créditeurs de la clientèle.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021	2020
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	67 831	(1) 61 890
A terme	7 636	7 511
Total des comptes d'épargne à régime spécial	**75 467**	**69 401**
Autres dettes		
A vue	494 324	469 903
A terme	41 358	43 247
Dettes rattachées à terme	-95	-85
Total des autres dettes	**535 586**	**513 065**
Total des comptes créditeurs de la clientèle	**611 053**	**582 465**
Dont dettes rattachées	*-95*	*-85*
(1) Application ANC N°2020-10 du 22 Décembre 2020. Reclassement encours centralisation CDC en contrepartie des comptes d'épargne à régime spécial		

À compter de l'exercice 2020, la créance représentative de la quote-part de l'épargne réglementée centralisée auprès du Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations est présentée en déduction des comptes d'épargne concernés (livrets A, livrets de développement durable et solidaire et comptes sur livret d'épargne populaire) (cf. Note 1). Au 31 décembre 2021, les encours collectés sur ces comptes d'épargne s'élevaient à 97 354 K€ (contre 89 223 K€ en 2020), desquels a été déduit le montant de la créance de centralisation qui s'élève à 21 887 K€ (contre 19 821 K€ en 2020) ainsi que les créances rattachées de 107 K€ (contre 94 K€ en 2020).

Note 13. – Bons de caisse et créances négociables.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021	2020
Dettes envers la clientèle représentées par un titre		
Titres de créances négociables		
Bons de caisse		
Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre		
Dont dettes rattachées		

Note 14. – Comptes de régularisation et autres passifs.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021	2020
Comptes de régularisation – Passif		
Charges à payer	734	682
Comptes d'ajustements créditeurs	277	254
Comptes d'encaissements		
Autres comptes de régularisation créditeurs	324	313
Total des comptes de régularisation - Passif	**1 334**	**1 249**
Autres passifs		
Compte de règlement relatif aux opérations sur titres		
Autres créditeurs et passifs divers	4 847	2 742
Total des autres passifs	**4 847**	**2 742**
Total des comptes de régularisation et autres passifs	**6 181**	**3 991**

Note 15. – Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'Épargne-Logement.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021	2020
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	210	335
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	2 689	2 593
Ancienneté de plus de 10 ans	4 729	4 574
Sous-total	**7 628**	**7 502**
Comptes épargne-logement (CEL)	**2 426**	**2 443**
Total	**10 054**	**9 945**

Note 16. – Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'Épargne-Logement.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021	2020
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans		
Ancienneté de plus de 10 ans	10	15
Sous-total	**10**	**15**
Comptes épargne-logement (CEL)	**9**	**25**
Total	**19**	**39**

Note 17. – Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'Epargne-logement.

(En milliers d'Euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Plans d'épargne-logement (PEL)				
Ancienneté de moins de 4 ans				
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans				
Ancienneté de plus de 10 ans				
Sous-total				
Comptes épargne-logement (CEL)				
Total				

Note 18. – Écart d'acquisition.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2020	Variations	2021
Ecarts d'acquisition positifs :			
Ecarts d'acquisition bruts	78		78
Amortissements pratiqués	78		78
Ecarts d'acquisition nets			
Ecarts d'acquisition négatifs :			
Ecarts d'acquisition bruts	400		400
Amortissements pratiqués	400		400
Ecarts d'acquisition nets			

Note 19. – Provisions pour risques et charges.

(En milliers d'Euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Risques de contrepartie	41	10	39	12
Risques de change		0		
Litiges		0		
Engagements sociaux	1 211	0	73	1 138
Total	**1 252**	**10**	**112**	**1 150**

Note 20. – Fonds pour risques bancaires généraux.

En milliers d'euros	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Fonds pour risques bancaires généraux	1 000			1 000
Total	**1 000**			**1 000**

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques généraux inhérents aux activités des établissements de crédit, conformément aux conditions requises par le règlement CRBF n° 90-02

Note 21. – Tableau de variation des capitaux propres consolides hors FRBG en milliers d'euros (part du Groupe)

Tableau de variation des capitaux propres consolides hors FRBG en milliers d'euros (part du Groupe)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Ecart de réévaluation	Titres de l'entreprise consolidante	Total des capitaux propres part du groupe hors FRBG
Situation au 31 décembre 2019	**152**		**62 420**	**4 196**				**66 768**
Résultat mis en réserves			4 196	-4 196				
Distribution de dividendes			-1 000					-1 000
Résultats individuels des sociétés du groupe				4 708				4 708
Augmentation de capital								
Ecarts d'acquisition								
Changement de méthode comptable								
Elimination des dividendes intra-groupe				-49				-49
Retraitements de consolidation								
- Impôts différés				-556				-556
- provision pour IFC et médailles du travail				-219				-219
- Amortissements dérogatoire				()				()
- provision pour crédits MT / LT								
Autres variations			2					2
Situation au 31 décembre 2020	**152**		**65 618**	**3 884**				**69 654**
Résultat mis en réserves			3 884	-3 884				
Distribution de dividendes			-10 000					-10 000
Résultats individuels des sociétés du groupe				12 119				12 119
Augmentation de capital								
Ecarts d'acquisition								
Changement de méthode comptable								
Elimination des dividendes intra-groupe				-8 644				-8 644
Retraitements de consolidation								
- Impôts différés				258				258
- provision pour IFC et médailles du travail				72				72
- Amortissements dérogatoire				()				()
- provision pour crédits MT / LT								
Autres variations			-1					-1
Situation au 31 décembre 2021	**152**		**59 501**	**3 805**				**63 458**

Note 22. – Engagements de hors bilan.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021	2020
Engagements de financement donnés et reçus		
Engagements de financement donnés		
Aux établissements de crédit		
A la clientèle		
Ouverture de crédits confirmés		
Ouverture de crédits documentaires	344	198
Autres ouvertures de crédits confirmés	100 001	77 180
Autres engagements en faveur de la clientèle	90	87
Total des engagements de financement donnés	**100 434**	**77 465**
Dont engagements douteux	*228*	
Accords de refinancement "stand-by" reçus		
Des établissements de crédit		
De la clientèle		
Total des engagements de financement reçus		
Engagements de garantie donnés et reçus :		
Engagements de garantie donnés		
D'ordre des établissements de crédit		
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires		
Ouverture de crédits confirmés		
Autres garanties	2 786	1 319
D'ordre de la clientèle		
Cautions, avals et autres garanties		
Cautions immobilières		
Cautions administratives et fiscales	478	478
Autres garanties	15 561	15 276
Autres garanties d'ordre de la clientèle	34 922	31 619
Total des engagements de garantie donnés	**53 747**	**48 692**
Dont engagements douteux	*1 100*	*1 100*
Engagements de garantie reçus		
Des établissements de crédit	26 547	27 544
De la clientèle		
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées		
Garanties reçues de la clientèle financière		
Autres garanties reçues	185 805	150 352
Total des engagements de garantie reçus	**212 352**	**177 895**

Note 22 bis. – Engagements de hors bilan (suite)

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021	2020
Engagements sur titres donnés et reçus	**1 674**	
Engagements donnés sur titres		
Titres à donner		
Total des engagements donnés sur titres		
Engagements reçus sur titres	1 674	
Titres à recevoir	1 674	
Total des engagements reçus sur titres	**1 674**	
Engagements sur opérations en devises et sur instruments financiers à terme		
Engagements donnés sur opérations en devises et sur instruments financiers à terme		
Engagements sur opérations en devises		
Engagements sur instruments financiers à terme		
Total des engagements donnés		
Engagements reçus sur opérations en devises et sur instruments financiers à terme		
Engagements sur opérations en devises		
Engagements sur instruments financiers à terme		
Total des engagements reçus		
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés		
Valeurs affectées en garantie d'opérations sur marchés à terme		
Autres valeurs affectées en garantie		
Autres engagements donnés		
Total des autres engagements donnés		
Dont engagements douteux		
Autres engagements reçus		
Valeurs reçues en garantie d'opérations sur marchés à terme		
Autres valeurs reçues en garantie	745	785
Autres engagements reçus		
Total des autres engagements reçus	**745**	**785**

Note 23. – Échéances des emplois et des ressources.

Au 31 décembre 2021 (En milliers d'Euros)	Durées restant à courir						Au 31/12/2020
	Opérations à vue et au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Emplois							
Opérations interbancaires et assimilées	**25 483**					**25 483**	**42 621**
Caisse, banque centrale, CCP	7 745					7 745	7 797
Effets publics et valeur assimilées							
Créances sur les établissements de crédit	17 738					17 738	34 824
Opérations avec la clientèle	**16 817**	**27 157**	**43 250**	**123 853**	**87 435**	**298 512**	**286 550**
Créances sur la clientèle	16 817	27 157	43 250	123 853	87 435	298 512	286 550
Opérations de crédit-bail et assimilées							
Obligations et autres titres à revenu fixe		**311**	**28**	**25 383**		**25 722**	**25 596**
Titres de transaction							
Titres de placement		311	28	25 383		25 722	25 596
Titres d'investissement							
Ressources :							
Opérations interbancaires et assimilées	**10 339**		**8**			**10 346**	**3 898**
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés	10 339		8			10 346	3 898
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre							
Opérations avec la clientèle	**562 058**	**39 984**	**8 294**	**573**	**144**	**611 053**	**582 465**
Comptes créditeurs de la clientèle	562 058	39 984	8 294	573	144	611 053	582 465
Dettes envers la clientèle représentées par un titre							

Note 24. – Intérêts, produits et charges assimilés.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		Produits / Charges nets	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Sur opérations avec les établissements de crédit	2	0	169	145	167	145
Sur opérations avec la clientèle	493	487	7 485	7 492	6 992	7 005
Sur opérations de crédit-bail	0	0	0	0	0	0
Relatives à des dettes représentées par un titre	0	0	2	0	2	0
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	1	896	834	896	833
Total des intérêts et produits / charges assimilées	**495**	**488**	**8 552**	**8 471**	**8 057**	**7 983**

Note 25. – Commissions.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		Produits / Charges nets	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Sur opérations de trésorerie et interbancaires	21	21	0	0	-21	-21
Sur opérations avec la clientèle	0	0	1 872	1 645	1 872	1 645
Relatives aux opérations sur titres	188	155	0	0	-188	-155
Sur opérations de change	0	0	0	0	0	0
Relatives à des prestations de services bancaires et financiers	1 004	946	5 300	4 866	4 297	3 920
Sur opérations de hors-bilan	2	1	430	440	428	439
Total des commissions	**1 215**	**1 123**	**7 602**	**6 951**	**6 388**	**5 828**

Note 26. – Revenus des titres à revenu variable.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021	2020
Actions et autres titres à revenu variable	13	6
Participations et autres titres détenus à LT		
Parts dans les entreprises liées		
Total des revenus des titres à revenu variable	**13**	**6**

Note 27. – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021	2020
Résultat net sur cessions	4 697	7 734
Dotation (reprise) nette aux (de) provisions pour dépréciation	1 462	-1 306
Total des gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	**6 159**	**6 427**

Note 28. – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021	2020
Titres de transaction	0	0
Change	3	2
Instruments financiers	0	0
Total des gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	**3**	**2**

Note 29. – Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		Produits / Charges nets	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Sur opérations de location simple			16	50	16	50
Autres	23	38	267	386	245	348
Total des autres produits et charges d'exploitation bancaire	**23**	**38**	**283**	**436**	**260**	**399**

Note 30. – Frais du Personnel

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021	2020
Salaires et traitements	6 279	6 078
Charges sociales		
Charges de retraite	438	407
Autres charges sociales	2 125	1 933
Total des charges sociales	**2 563**	**2 340**
Intéressement et participation des salariés		
Intéressement des salariés		
Participation des salariés	483	
Total de l'intéressement et de la participation des salariés	**483**	
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	446	460
Total des frais de personnel	**9 772**	**8 878**
Effectif moyen	134	132
Dont cadres	*47*	*45*
Dont personnel mis à disposition	*4*	*2*

Engagements sociaux

En application de leur convention collective respective, les sociétés du groupe BAKIA sont amenées à verser à leurs salariés partant à la retraite une indemnité de départ. Les droits potentiellement acquis à ce titre par les salariés ont fait l'objet d'une évaluation au 31/12/2021.

La méthode actuarielle retenue : Rétrospective prorata temporis tient compte de l'âge, de l'ancienneté, de la progression de salaire, et de la probabilité de présence dans la société au moment du départ à la retraite ; sur la base du salaire annuel et un taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds de 0,9%.

Dans le cadre de la recommandation 2003-R-01 du CNC, le Groupe a provisionné ces engagements sociaux. Au 31/12/2021, ces derniers s'élèvent à 562 723 €, contre 609 481 € au 31/12/2020. La variation 2021, soit -46 758 €, figure en charge générale d'exploitation.

Concernant la médaille du travail, l'engagement au 31/12/2021, qui s'élève à 575 136 €, a également fait l'objet d'un provisionnement au passif du bilan, contre 601 560 € au 31/12/2020. La variation 2021, soit -26 424 €, figure en charge générale d'exploitation.

Note 31. – Gains nets sur actifs immobilisés.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021	2020
Immobilisations d'exploitation		
Produits de cession des éléments d'actifs cédés	595	52
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-280	-63
Gains nets sur immobilisations d'exploitation	315	-12
Total des gains nets sur actifs immobilisés	**315**	**-12**

Note 32. – Coût du risque.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021			2020
	Opérations avec la clientèle	Autres opérations	Total	Total
Dotations aux provisions de l'exercice				
Risques de contrepartie	-341		-341	-901
Risques de change				
Litiges				
Engagements sociaux				
Total des dotations aux provisions de l'exercice	**-341**		**-341**	**-901**
Reprises de provisions de l'exercice				
Risques de contrepartie	570		570	662
Risques de change				
Litiges				
Engagements sociaux				
Total des reprises de provisions de l'exercice	**570**		**570**	**662**
Dotation nette aux provisions de l'exercice	**229**		**229**	**-239**
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions				
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	0		0	-434
Récupérations sur créances amorties	14		14	4
Total du coût du risque	**242**		**242**	**-669**
Dont				
Charge nette des provisions constituées au titre des risques spécifiques	*242*		*242*	*-669*
Reprise nette des provisions constituées au titre des risques pays				

Note 33. – Provisions règlementées.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021	2020
Dotations aux provisions de l'exercice		
Crédits moyens/longs terme		
Amortissements dérogatoires		
Total des dotations aux provisions de l'exercice		
Reprises de provisions de l'exercice		
Crédits moyens/longs terme		
Amortissements dérogatoires		
Total des reprises de provisions de l'exercice		
Reprises nettes de dotations / Dotations nettes de reprise de l'exercice		

Note 34. – Résultat exceptionnel.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021	2020
Charges exceptionnelles (Actifs)	0	0
Autres Charges exceptionnelles	0	0
Produits exceptionnels	0	2
Total du résultat exceptionnel	**0**	**2**

Note 35. – Impôt sur les bénéfices.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021	2020
Impôts courants	-2 382	-940
Impôts différés	262	-565
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	**-2 120**	**-1 505**

L'impôt courant représente l'impôt exigible au titre du résultat de l'exercice. L'impôt différé représente la différence entre l'ouverture et la clôture de l'exercice des stocks de différences temporaires et des retraitements liés aux opérations de consolidation.

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021	2020
La position d'impôt différé s'analyse ainsi :		
Impôts différés actif		
Différences temporaires	1 333	1 071
Total impôts différés actif	**1 333**	**1 071**
Impôts différés passif		
Différences temporaires	0	1
Total impôts différés passif	**0**	**1**
Total	**1 333**	**1 071**

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2021	2020
Résultat comptable consolidé avant impôt	5 992	5 452
Charge d'impôt théorique aux taux en vigueur	-1 615	-1 501
Impact des différences de taux d'imposition	-57	-51
Autres	2	102
Impact des charges / produits définitivement non déductibles / imposables	-450	-55
Charge d'impôt sur les bénéfices effective	**-2 120**	**-1 505**

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.
(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale de la société BAKIA SCA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons établi en date du 9 mai 2022, un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquions l'impossibilité de procéder au contrôle des comptes annuels, du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, ceux-ci n'ayant pas été mis à notre disposition dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 20 mai 2022, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes annuels.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque Michel Inchauspé BAMI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Immobilisations financières

Comme indiqué dans la note "Titres de participation" de l'annexe aux comptes, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du Gérant consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles- ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 mai 2022

Les Commissaires aux comptes

RSM Paris
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris :
Martine LECONTE ;
Associée,

SAINT-HONORE BK&A
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris :
Frédéric BURBAND ;
Associé.